Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260211-DEL2026_04-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Février à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 4 Février 2026.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme BAUCHE Laëtitia, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) : M. GUILLAUME Frédéric, M. SAINT-AIGNAN Willy

A été nommée secrétaire : Mme NIZAN Windy

2026/04 – Morbihan énergies - Borne de recharge électrique de voitures électriques - Convention portant autorisation d'occupation d'un emplacement

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 21 janvier 2015, le conseil municipal a approuvé l'implantation d'une borne de recharge de véhicules électriques place Saint Christophe.

Morbihan énergies souhaite remplacer la borne électrique devenue obsolète.

Il est nécessaire dans ce cadre de conclure un nouveau contrat portant autorisation d'occupation d'emplacement pour autoriser Morbihan Energies à y installer, exploiter et entretenir la nouvelle borne de recharge et d'y associer deux places de stationnement.

La convention fixe les engagements et les modalités financières de chacune des parties au contrat.

La convention a une durée de 10 ans, la borne de recharge est prise en charge financièrement par Morbihan énergies.

Il est proposé au le Conseil Municipal :

- D'APPROUVER les termes de la convention portant autorisation d'occupation d'un emplacement pour la borne de recharge électrique place Saint Christophe.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer tous actes et documents afférents à l'implantation de cette nouvelle borne de recharges électriques.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2026
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

MAIRIE DE TREDION 56 (Morbihan)